

MARCHE AMUN



Le gouvernement fédéral avait jusqu'au 6 avril 2010 pour modifier la Loi sur les Indiens, mais a demandé une extension jusqu'au 5 juillet 2010 à la Cour d'appel de Colombie-Britannique. Il doit agir. La Loi sur les Indiens discrimine et marginalise les peuples autochtones depuis 1876. C'est ce qu'a décidé la Cour dans la cause de Mme Sharon McIvor, femme autochtone de la Colombie-Britannique qui a contesté l'un des effets discriminatoires de cette loi, soit l'impossibilité pour une mère de transmettre le statut autochtone à ses petits-enfants lorsque le père des enfants n'est pas autochtone, alors que ce droit est reconnu pour les pères autochtones dans la même situation. C'est grâce à plus de 25 ans de démarches légales que les choses vont changer.

Toutefois, les femmes continuent de subir la discrimination de la Loi sur les Indiens dans les domaines tels que:

- ❧ Le droit au statut indien pour elles-mêmes et leurs enfants (abolition des catégories);
- ❧ Le droit à l'appartenance à la bande pour elles-mêmes et leurs enfants;
- ❧ L'inscription d'enfants dont la paternité est contestée ou non reconnue;
- ❧ Le droit à résider dans la réserve pour elles-mêmes, leur conjoint et leurs enfants;
- ❧ La clause de distribution de terrains et de services dans la réserve;
- ❧ Le partage des biens suite à la rupture de la relation,
- ❧ Le refus d'ajouter des nouveaux argents pour les nouvelles inscriptions,
- ❧ Le droit exclusif d'Ottawa de déterminer qui est indien.

Dans l'histoire, la discrimination fondée sur le sexe à l'égard des femmes des Premières Nations devient officielle dès 1868, des mesures législatives décrétant alors que le statut d'Indien ne pouvait être transmis que par les hommes. Un homme qui mariait une non-autochtone conservait son statut d'indien conféré par la *Loi sur les Indiens*, sa femme et leurs enfants devenaient indiens au sens de la Loi. Une femme des PN qui mariait un non-autochtone ou un Indien non-inscrit perdait ses droits ancestraux et issus de traités, tout comme ses enfants! Dans le jargon de la *Loi sur les Indiens*, elle perdait son statut.

C'est pour continuer la lutte entreprise par Mme McIvor et demander au gouvernement canadien de régler ces injustices dans la *Loi sur les Indiens* que la **Marche Amun** aura lieu. Le 4 mai prochain, nous sensibiliserons la population en marchant les 500 km qui séparent Wendake du parlement d'Ottawa, rencontrerons des groupes et parlerons de cette loi qui nous stigmatisent depuis plus d'un siècle. Un rassemblement est bien sûr prévu sur la colline parlementaire le 1er juin 2010 prochain. On se tient prêtes!!

Si votre groupe est intéressé à échanger avec nous à ce sujet, faites-nous le savoir au 418-704-3707 ou le 581-999-2054 et demandez Caroline Tremblay, responsable de la liaison auprès des groupes ou par courriel à missinak@videotron.ca, marche_amun@hotmail.com

Michèle Audette et Viviane Michel
MARCHEUSES

